Déclaration liminaire conseil école-collège

Si nous sommes présent·es dans ce conseil école-collège (parfois depuis de longues années), c'est que nous sommes attaché·es à la liaison entre les personnels du premier et du second degré afin de permettre la meilleure entrée possible en Sixième pour les élèves. En cela, l'expertise des professeur·es et des directeurs et directrices des écoles est fondamentale. Les échanges d'informations y ont toujours eu lieu dans l'intérêt des élèves, afin de permettre le meilleur accompagnement possible, la prise en charge rapide des situations préoccupantes et la constitution de classes hétérogènes.

La réforme dite du « Choc des savoirs » risque de dévoyer ce conseil s'il venait à répartir les futur·es collégien·nes dans des regroupements de niveau en français et mathématiques. Au-delà des énormes contraintes liées à leurs modalités pratiques et des conséquences désastreuses sur la liberté pédagogique des professeur·es, ces regroupements auront, comme le démontrent la grande majorité des études, des effets délétères sur la progression des élèves quel que soit leur niveau. L'incidence sur l'estime de soi des élèves nous préoccupe également.

Nous refusons de trier nos élèves, et à l'appel du *SNES-FSU*, nous nous opposons à ce que nos travaux puissent conduire à l'élaboration de cette aberration pédagogique, sociale et professionnelle. Ainsi, par exemple ne réduirons-nous pas les capacités des élèves en mathématiques et français à trois niveaux (A, B ou C).

Le premier article du Code de l'éducation indique : « Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. » C'est bien dans ce sens que nous travaillons. La mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » va à l'encontre de ce principe, de nos principes et de notre professionnalité. Nous ne participerons donc pas à sa mise en œuvre et demandons son abandon.